

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2379

présenté par
M. Baupin

ARTICLE 53

À l'alinéa 5, supprimer les mots :

« en ces matières ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.